



CODE DE TRANSPARENCE

OPC LABELLISES ISR

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit  Mutuel
Asset Management

2026

Sommaire

1.	Fonds concernés par ce Code de transparence	3
2.	Données générales sur la société de gestion	5
3.	Données générales sur les fonds présentés dans ce Code de transparence	11
4.	Processus de gestion	27
5.	Contrôles ESG	32
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	34

Le présent code de transparence vise à améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ayant obtenu le label ISR français, vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante.





Fonds concernés

PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Ce Code s'applique aux fonds suivants :

- les OPC ouverts au public labellisés ISR et leurs FCPE nourriciers labellisés
- les fonds d'épargne salariale labellisés ISR

Fonds concernés *par ce Code de transparence*

CODE ISIN	NOM DU FONDS	NOURRICIER	FONDS DE FONDS	NOM DU FONDS MAÎTRE SI APPLICABLE	CLASSE D'ACTIFS
	CM-AM STRATEGIE ACTIONS CARBON IMPACT	X		LA FRANÇAISE LUX – INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL	ACTIONS
000010003800	CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE	X		CM-AM EURO EQUITIES	ACTIONS
000010001440	CM-AM AVENIR MONETAIRE	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
FRO013353828	CM-AM CASH ISR				MONÉTAIRE
000010390164	CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE	X		CM-AM EURO EQUITIES	ACTIONS
000010001408	CM-AM EPARGNE MONETAIRE	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
FRO000986655	CM-AM EURO EQUITIES				ACTIONS
000010001307	CM-AM FERTILE ACTIONS EURO	X		CM-AM EURO EQUITIES	ACTIONS
000010001393	CM-AM FERTILE MONETAIRE	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
FRO013486453	CM-AM GLOBAL SELECTION SRI				ACTIONS
FRO013412822	CM-AM MONE ISR				MONÉTAIRE
FRO01400ENU2	CM-AM OBLIGATIONS ISR				OBLIGATIONS
000010001806	CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A	X		CM-AM EURO EQUITIES	ACTIONS
000010001807	CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B	X		CM-AM EURO EQUITIES	ACTIONS
000010001813	CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE	X		CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	ACTIONS
000010001800	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
000010001801	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
FRO013505047	CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR		X		ACTIONS
FRO01400UMV8	CM-AM SOLIDAIRE DYNAMIQUE ISR		X		ACTIONS
FRO01400O2A3	CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR		X		ACTIONS
FRO01400ITX4	CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR				DIVERSIFIÉ
000010004774	CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT	X		CM-AM SUSTAINABLE PLANET	ACTIONS
FRO000444366	CM-AM SUSTAINABLE PLANET				ACTIONS
000010001413	COMA FONDS	X		CM-AM CASH ISR	MONÉTAIRE
000010001704	CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE	X		CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR	DIVERSIFIÉ
LU1744646859	LA FRANÇAISE LUX – INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL				ACTIONS
FRO012553584	LF ACTIONS EURO CAPITAL HUMAINS				ACTIONS
LU0414216654	LF LUX INFLECTION POINT CARBON IMPACT EURO				ACTIONS
FRO010905281	LF OBLIGATIONS CARBON IMPACT				OBLIGATIONS
FRO011766401	LF SUB DEBT				OBLIGATIONS
FRO011361229	LF TRÉSORERIE ISR				OBLIGATIONS
990000090949	ORANO ACTIONS ZONE EURO ISR				ACTIONS
FRO007084652	S. ACTIVE ACTIONS ISR				ACTIONS
FRO007084645	S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR				DIVERSIFIÉ
000010001616	SOCIAL ACTIVE ACTIONS	X		S. ACTIVE ACTIONS ISR	ACTIONS
000010001617	SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE	X		S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR	DIVERSIFIÉ
000010001627	SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE	X		CM-AM DYNAMIQUE SOLIDAIRE ISR	DIVERSIFIÉ
000010001630	SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE	X		CM-AM EQUILIBRE SOLIDAIRE ISR	DIVERSIFIÉ
000010001618	SOCIAL ACTIVE MONETAIRE	X	X	CM-AM MONE ISR	MONÉTAIRE
000010001628	SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE				OBLIGATIONS
000010001619	SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS	X		CM-AM OBLIGATIONS ISR	OBLIGATIONS
000010001620	SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE	X		CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR	DIVERSIFIÉ

➔ Lien vers les documents relatifs aux fonds :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>



Données générales

SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION



2.1

DONNEZ LE NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE.

La société de gestion en charge du fonds auquel s'applique le présent code est **Crédit Mutuel Asset Management**. Elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions du Groupe La Française.

Crédit Mutuel Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Site Internet : [CMAM | Crédit Mutuel Asset Management](#)

2.2

QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

La philosophie d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management trouve son fondement et sa raison d'être au sein des valeurs portées par sa maison-mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) dans le cadre d'une stratégie à long terme qui complète le plan de développement des entités du Groupe et contribue à améliorer leurs performances. La démarche RSM est axée autour de cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du Groupe.

Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre de ces cinq ambitions. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de ses activités. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et États dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.

L'implication de Crédit Mutuel AM dans la démarche d'investissement responsable et ses diverses politiques sont présentées dans la rubrique « Publications » du site Internet du groupe La Française :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/index.html>

2.3

COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?

La démarche d'investisseur responsable est formalisée à travers différentes politiques, disponibles sur le site :



Politique d'investissement responsable



Politique d'engagement



Politique climat



Politique RSE



Politique de vote



Politiques sectorielles

2.4

COMMENT EST APPRÉHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES / OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des **critères ESG** (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison de **politiques sectorielles** : 

L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses. En particulier, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés (Accord de Paris), comme expliqué dans la politique climat.

La gestion des risques et opportunités liés au changement climatique est présentée dans le **rapport article 29** : 

2.5

QUELLES SONT LES ÉQUIPES IMPLIQUÉES DANS L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

La Française conçoit l'engagement ESG et RSE comme une partie intégrante de sa stratégie considérant l'extra financier comme un outil indispensable d'intelligence au service de la performance. C'est pourquoi début 2025, le Groupe La Française a repensé sa gouvernance en matière de durabilité afin de permettre d'une part aux sociétés de gestion d'intégrer pleinement l'extra-financier au sein de leur propre gouvernance, et d'autre part au Groupe d'endosser sa responsabilité de pilotage et de coordination de l'ESG-RSE dans sa stratégie.

Pascale Cheynet, en charge de la stratégie, rattachée directement au Président du Groupe, **Guillaume Cadiou**, a ainsi pris la responsabilité du pilotage ESG-RSE début 2025. Pascale s'appuiera pour ce faire sur les experts ESG positionnés au sein de la holding couvrant notamment la réglementation et sa veille, les risques, la RSE et les affaires publiques ainsi que sur les équipes de recherche ESG positionnées au sein des sociétés de gestion, son équipe Corporate Development venant en soutien pour l'organisation et le pilotage.

Credit Mutuel Asset Management mobilise **une équipe de recherche ESG de 14 personnes, dirigée par Marie Lassegnore**, membre du Comité Exécutif de Credit Mutuel Asset Management et rattachée à la CEO de la société de gestion, Eliana De Abreu.

Au sein des équipes de gestion de Crédit Mutuel AM, **l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR.** Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR. Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. scores ESG, mesures carbone, mesures de température de portefeuille, etc.).

Du côté du suivi des risques, un référent RSE/ESG Conformité et Contrôle Interne couvre ce sujet de manière transversale pour toutes les classes d'actifs et **les équipes de Contrôle des Risques** suivent les risques de durabilité au même titre que les risques financiers. Un département de gestion des risques au niveau du groupe assure l'agrégation de tous les risques du groupe, y compris les risques de durabilité, à travers une approche qui comprend une cartographie de ces risques et leur notation, des KPI de suivi et des plans de réduction de ces risques.

Enfin, **un comité Stewardship** est organisé tous les trimestres pour réunir des collaborateurs de chaque département afin de diffuser les bonnes pratiques et de favoriser les synergies autour des derniers développements en matière d'investissement durable à tous les niveaux du groupe. Plus de détails sur ce comité sont disponibles dans le document relatif aux politiques sectorielles.

2.6

QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GÉRANTS ISR EMPLOYÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

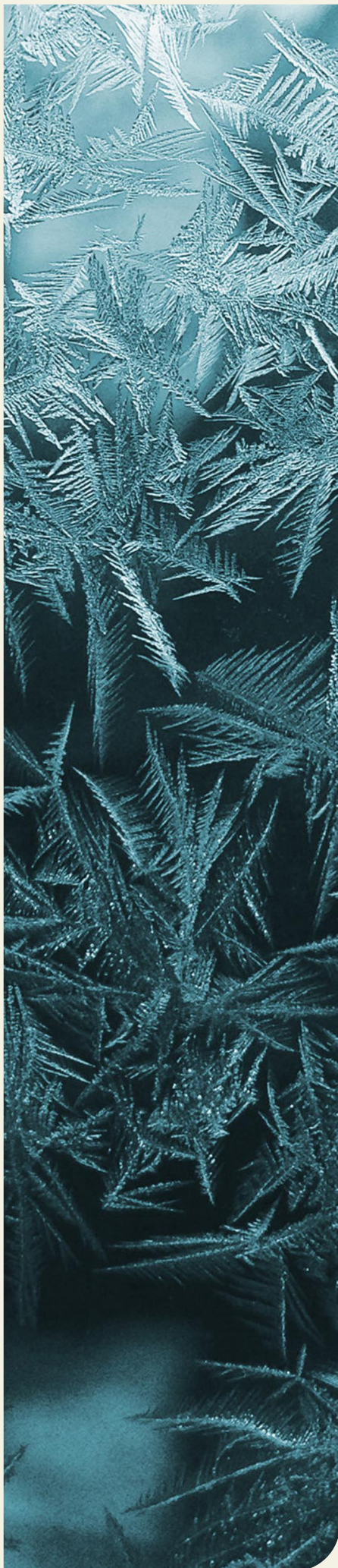
Crédit Mutuel Asset Management développe des stratégies durables sur l'ensemble des classes d'actifs : crédit, taux, actions et gestion diversifiée.

La grande majorité des gérants, soit 63 sur 72, participe pleinement à la gestion des stratégies ISR. Ils collaborent étroitement avec **14 analystes crédit et ESG**.

2.7

DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Initiatives	Dates	Sujets
30% Investor Club France	2020	Gender Diversity
Access to Medicine	2017	Healthcare
AFG	2017	Responsible Investment, Corporate Governance
AICDI	2025	Responsible AI
Business Coalition for Global Plastics Treaty	2022	UN Global Plastics Treaty
CA100+	2017	Climate Change
CDP	2013	Environment
Ethical AI	2026	Ethical AI
Finance for Biodiversity Foundation & Pledge	2022	Biodiversity, Natural Capital
FIR	2004	French Sustainable Investments
Global Impact Investing Network (GIIN)	2022	Impact Investing
Green Bond Principles	2015	Green Bonds
IFD – Institut de la Finance Durable	2019	Finance and Sustainability
IIGCC	2024	Climate Change, Environment
IIHC	2023	Hazardous Chemicals
Long Term Investors in People's Health (LIPH)	2022	Health
NA100	2023	Biodiversity
Net Zero Engagement Initiative (IIGCC)	2024	Net Zero/Climate change
PRI	2010	Responsible Investment
PRI Advance	2022	Human Rights
ShareAction	2021	Several Initiatives
TNFD Forum for France	2023	Biodiversity
UKSIF	2020	UK Sustainable Investments
WDI – Workforce Disclosure Initiative	2017	Human Capital



2.8

QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

L'encours total des actifs gérés de manière durable de Crédit Mutuel Asset Management est de **93 170 millions d'euros** au 31/12/2025. (Article 8 et 9 SFDR).

2.9

QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RAPPORTÉ AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ?

Les actifs gérés de manière durable de Crédit Mutuel Asset Management représentent environ **90%** de ses encours totaux sous gestion au 31/12/2025. (Article 8 et 9 SFDR).

2.10

QUELS SONT LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Liste des fonds ISR de Crédit Mutuel Asset Management :

https://www.la-francaise.com/fr-fr/investisseur/nos-fonds/actifs-cotes.aspx?label=isr&tri=ACTIF_CLASS_CUSTOM



Données générales

SUR LES FONDS PRÉSENTÉS
DANS CE CODE DE TRANSPARENCE



3.1

QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU SEIN DES FONDS ?

À l'écoute des besoins de ses sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, la responsabilité de Crédit Mutuel Asset Management est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liés au développement durable et favorisant le financement des activités de demain.

« Donner du sens à nos investissements » est aujourd'hui une priorité pour nos clients et nous mettons tout en œuvre, conformément aux nouvelles réglementations européennes, pour proposer une gamme diversifiée de produits répondant au plus près à leurs besoins et leur permettant de contribuer au financement de solutions vertueuses pour une transition climatique, écologique et équitable pour tous les citoyens.

Crédit Mutuel Asset Management a la conviction que la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) permet d'appréhender des risques et opportunités qui n'auraient peut-être pas pu être identifiés avec une seule vision financière. C'est pourquoi Crédit Mutuel Asset Management a l'ambition d'intégrer pleinement les questions ESG dans les analyses des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

Nos fonds ISR ont vocation à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG indépendamment du secteur d'activité afin de réduire les risques dans ces domaines, d'encourager les bonnes pratiques des émetteurs et d'obtenir une évaluation ESG moyenne élevée. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et États dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe. **Crédit Mutuel Asset Management a ainsi pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les domaines suivants :**

E ENVIRONNEMENT	S SOCIAL	G GOVERNANCE
Démarche environnementale de l'entreprise, Politique carbone, Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité et conception et cycle de vie des produits et services.	Respect de l'individu et non-discrimination, Politique de ressources humaines et Hygiène & Sécurité, intégration de la chaîne de valeur, Relations avec la communauté économique et la société civile.	Organisation de l'entreprise, Fonctionnement du conseil d'administration et Droits de vote, Implication des équipes et pilotage de la démarche RSE.

De plus, Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre **une politique d'engagement et de dialogue avec les émetteurs ainsi que de vote en assemblée générale**, deux leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en cas de controverses.

Enfin, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à **la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique** sous les 2°C. Signataire de l'Appel de Paris sur le climat et des Green Bonds Principles, la société s'est fixée des objectifs de décarbonation exigeants comme la diminution de 33% de l'empreinte carbone des portefeuilles d'ici 2030 et la neutralité carbone à horizon 2050.

Crédit Mutuel Asset Management s'engage également sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison **des politiques sectorielles** du Groupe.

Pour Crédit Mutuel Asset Management l'ESG n'est pas juste un attribut : des facteurs liés à la société ou à l'environnement, par exemple, peuvent être plus ou moins matériels et influencer sur la valorisation à court terme. La notion de transition énergétique fait bien partie intégrante de l'écosystème d'investissement d'une entreprise. Quoi qu'il arrive, les gérants qui analysent une entreprise vont prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement. Nous avons donc organisé notre recherche pour optimiser toutes nos ressources – équipes, outils, méthodes – au service d'un dispositif d'analyse 360° (analyse holistique de l'entreprise avec une compréhension fine et exhaustive de son écosystème qui rassemble analyse financière, analyse ESG et Stewardship – engagement et votes–) pour que nos fonds en bénéficient et ainsi arriver à notre proposition de valeur : offrir à nos clients des stratégies sélectionnant des sociétés qui seront les mieux gérées, donc générer plus de valeur financière mais aussi plus de valeur sociale et environnementale.



L'implication de Crédit Mutuel AM dans la démarche d'investissement responsable et ses diverses politiques sont présentées dans les pages « **Nos Publications** » du site Internet du Groupe La Française :

<https://www.la-francaise.com/fr-fr/investisseur/actualites-publications/documentation-esg.html#>

Afin d'assurer un suivi rigoureux et cohérent des performances ESG de nos fonds, nous avons sélectionné des indicateurs clés de performance pertinents, adaptés aux spécificités de chaque univers d'investissement. Ces indicateurs ont été choisis en tenant compte de leur capacité à refléter de manière fiable les progrès réalisés sur les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Le tableau ci-dessous présente les principaux KPI retenus ainsi que les justifications associées, mettant en lumière leur pertinence stratégique et opérationnelle dans le cadre de la gestion responsable de nos portefeuilles. Les indicateurs ci-dessous sont présentés pour les fonds maîtres, les fonds nourriciers utilisant les mêmes KPI que leurs fonds maîtres.

CM-AM CASH ISR

Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion. Étant donné l'importance des encours des fonds monétaires, un suivi régulier de l'empreinte carbone permet d'identifier rapidement les émetteurs les plus importants, facilitant ainsi une gestion proactive des risques climatiques au sein du portefeuille.

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

Ce KPI généraliste incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds.

En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

CM-AM EURO EQUITIES

Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)

La préservation de nos écosystèmes et la lutte contre le réchauffement climatique sont des éléments incontournables de la politique d'investissement. Le fonds s'engage à limiter ses impacts négatifs sur le climat. Au regard de la disponibilité, de la fiabilité et de l'homogénéité des données sur le climat, nous considérons aujourd'hui l'intensité carbone comme un des indicateurs les plus fiables pour investir en lien avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

Indicateur de performance n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux droits humains (DH)

L'équipe de gestion accorde une importance particulière au respect des droits humains par les entreprises, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, en ligne avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Cet indicateur permet de mesurer l'adoption de politiques de droits humains, une étape clé de l'engagement des entreprises en la matière. Un tel engagement permet d'une part de minimiser les risques opérationnels, humains et financiers qui pourraient affecter nos investissements et d'autre part, de pérenniser leur développement.

CM-AM GLOBAL SELECTION SRI

Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)

Il s'agit d'un indicateur reconnu et pertinent, basé sur des données éprouvées avec un excellent taux de couverture. Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion.

Indicateur de performance n°2 : PAI optionnel n°8 – Ratio d'équité (S)

Cette métrique reflète non seulement l'équité dans la rémunération des salariés, mais aussi la qualité de la gouvernance d'entreprise, la rémunération excessive des dirigeants étant souvent synonyme d'une gestion court-termiste.

Le ratio d'équité salariale est un indicateur direct des politiques sociales de l'entreprise, reflétant sa capacité à promouvoir la justice sociale et à limiter les risques de conflits internes.

CM-AM MONE ISR

Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone (E) scopes 1+2

Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion. Étant donné l'importance des encours des fonds monétaires, un suivi régulier de l'empreinte carbone permet d'identifier rapidement les émetteurs les plus importants, facilitant ainsi une gestion proactive des risques climatiques au sein du portefeuille.

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

Ce KPI généraliste incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds.

En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

CM-AM OBLIGATIONS ISR

Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Le fonds a historiquement toujours cherché à réduire l'impact environnemental des investissements réalisés. L'empreinte carbone des scopes 1+2 est l'indicateur le plus pertinent pour mesurer la performance environnementale des investissements obligataires du fonds. Cette métrique intègre la valeur d'entreprise (EV) et prend donc en compte la dette obligataire de chaque émetteur, un critère essentiel pour ce fonds obligataire.

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

Ce KPI généraliste incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds.

En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.



CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Indicateur de performance n°1 :

PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Par le suivi de l’empreinte carbone, CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR s’engage à réduire l’impact environnemental de ses investissements pour s’aligner avec les objectifs de réduction de l’empreinte carbone de la société de gestion. L’empreinte carbone des scopes 1 et 2 constitue l’indicateur le plus pertinent pour évaluer la performance environnementale des investissements obligataires. Cette métrique intègre la valeur d’entreprise (EV) et prend donc en compte la dette obligataire de chaque émetteur, un critère essentiel pour ce fonds diversifié.

Indicateur de performance n°2 :

PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

Le fonds s’est engagé de longue date à sélectionner des émetteurs exemplaires en matière de pratiques sociales. Ce KPI permet d’évaluer la politique et les actions d’une entreprise concernant le respect des droits humains, incluant des aspects essentiels tels que les conditions de travail, la non-discrimination, la liberté d’association, ainsi que la protection des droits des enfants et des travailleurs migrants. Le fonds privilégie ainsi des émetteurs disposant d’une politique solide en matière de droits humains, facteur clé pour prévenir les scandales et controverses susceptibles d’affecter tant la réputation que la performance financière de l’entreprise.

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

Indicateur de performance n°1 :

PAI n°11 – Politique relative aux droits humains (DH)

Le respect des droits humains est un préalable indispensable à la pérennité des investissements de CM-AM SUSTAINABLE PLANET. Le fonds privilégie ainsi les entreprises ayant mis en place une politique claire et robuste garantissant le respect des droits humains de l’ensemble de leurs parties prenantes. Ce KPI est essentiel pour prévenir les risques de violations des droits humains, qui peuvent entraîner des sanctions juridiques et des impacts négatifs sur la valorisation des actifs.

Indicateur de performance n°2 :

Alignement taxonomique des capex (E)

Le fonds Sustainable Planet investit dans des entreprises qui offrent des solutions environnementales et privilégie les entreprises qui maximisent les investissements alignés à la taxonomie européenne. Le suivi de l’alignement des dépenses d’investissement (CAPEX) à la taxonomie européenne permet d’orienter les financements vers des activités véritablement durables, conformément aux objectifs climatiques et environnementaux de l’Union Européenne. Ce KPI facilite la communication transparente aux investisseurs sur l’impact réel des investissements, renforçant la crédibilité et l’attractivité du fonds.

ORANO ACTIONS ZONE EURO ISR**Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)**

Cet indicateur garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion et de l'unique client du fonds dédié. C'est un indicateur reconnu et pertinent qui possède un excellent taux de couverture.

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked bonus

Ce KPI généraliste incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds. En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

S. ACTIVE ACTIONS ISR**Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)**

Il s'agit d'un indicateur reconnu et pertinent, basé sur des données éprouvées avec un excellent taux de couverture. Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion.

Indicateur de performance n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique sociale du fonds.

Ce KPI est essentiel pour prévenir les risques de violations des droits humains, qui peuvent entraîner des sanctions juridiques et des impacts négatifs sur la valorisation des actifs.

Le respect des droits humains favorise un climat social stable, réduit les risques opérationnels et soutient la pérennité des entreprises sur le long terme.

S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR**Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)**

Par le suivi de l'empreinte carbone, S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR s'engage à réduire l'impact environnemental de ses investissements pour s'aligner avec les objectifs de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion. L'empreinte carbone des scopes 1 et 2 constitue l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la performance environnementale des investissements obligataires. Cette métrique intègre la valeur d'entreprise (EV) et prend donc en compte la dette obligataire de chaque émetteur, un critère essentiel pour ce fonds diversifié.

Indicateur de performance n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique sociale du fonds.

Le fonds s'est engagé de longue date à sélectionner des émetteurs exemplaires en matière de pratiques sociales. Ce KPI permet d'évaluer la politique et les actions d'une entreprise concernant le respect des droits humains, incluant des aspects essentiels tels que les conditions de travail, la non-discrimination, la liberté d'association, ainsi que la protection des droits des enfants et des travailleurs migrants. Le fonds privilégie ainsi des émetteurs disposant d'une politique solide en matière de droits humains, facteur clé pour prévenir les scandales et controverses susceptibles d'affecter tant la réputation que la performance financière de l'entreprise.

LA FRANCAISE CARBON IMPACT GLOBAL

Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2 (E)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique environnementale du fonds.

Il s'agit d'un indicateur reconnu et pertinent, basé sur des données éprouvées avec un excellent taux de couverture. Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion.

Indicateur de performance n°2 : Alignement taxonomique des capex (E)

Le fonds Sustainable Planet investit dans des entreprises qui offrent des solutions environnementales et privilégie les entreprises qui maximisent les investissements alignés à la taxonomie européenne. Le suivi de l'alignement des dépenses d'investissement (CAPEX) à la taxonomie européenne permet d'orienter les financements vers des activités véritablement durables, conformément aux objectifs climatiques et environnementaux de l'Union Européenne. Ce KPI facilite la communication transparente aux investisseurs sur l'impact réel des investissements, renforçant la crédibilité et l'attractivité du fonds.

LA FRANCAISE CARBON IMPACT EURO

Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2(E)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique environnementale du fonds. Il s'agit d'un indicateur reconnu et pertinent, basé sur des données éprouvées avec un excellent taux de couverture. Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion.

Indicateur de performance n°2 : PAI n°13 – Part de production d'énergie non renouvelable (E)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique environnementale du fonds. La réduction de la part d'énergie non renouvelable dans le mix énergétique des entreprises investies est un levier direct pour la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce KPI permet d'anticiper les risques réglementaires et financiers liés à la dépendance aux énergies fossiles, un facteur clé dans la valorisation et la résilience des actifs.

LA FRANCAISE ACTIONS EURO CAPITAL HUMAINS

Indicateur de performance n°1 : PAI n°13 – % de femmes au sein du Conseil d'Administration (G)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique sociale du fonds. La diversité de genre au sein des instances dirigeantes est corrélée à une meilleure prise de décision et à une gouvernance plus équilibrée, réduisant les risques de biais et de conflits d'intérêts. Ce KPI répond également aux attentes croissantes des investisseurs et régulateurs en matière d'égalité et de représentation, contribuant à une meilleure image institutionnelle.

Indicateur de performance n°2 : ESG Linked Bonus (G)

Ce KPI incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds. En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Indicateur de performance n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2 (E)

Le choix de ce KPI est cohérent avec la thématique environnementale du fonds. Il s'agit d'un indicateur reconnu et pertinent, basé sur des données éprouvées avec un excellent taux de couverture. Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion.

Indicateur de performance n°2 : ESG Linked Bonus (G)

Ce KPI incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds. En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

LA FRANCAISE ISR TRÉSORERIE

Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Ce KPI garantit l'alignement du fonds avec l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la société de gestion. Étant donné l'importance des encours des fonds monétaires, un suivi régulier de l'empreinte carbone permet d'identifier rapidement les émetteurs les plus émissifs, facilitant ainsi une gestion proactive des risques climatiques au sein du portefeuille.

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

Ce KPI généraliste incite à un alignement direct des intérêts des dirigeants avec les objectifs ESG de long terme, renforçant ainsi la gouvernance responsable et la durabilité globale du fonds. En liant la rémunération à des critères ESG, ce mécanisme favorise une culture d'entreprise durable, ce qui peut améliorer la résilience financière face aux risques ESG.

LA FRANCAISE SUB DEBT

Indicateur de performance n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2+3 (E)

Étant donné que le portefeuille est investi en majorité sur des banques européennes, il est important de surveiller son empreinte carbone en prenant aussi en compte le Scope 3, qui est naturellement le plus élevé pour ce secteur.

Indicateur de performance n°2 : ESG Linked Bonus (G)

Un bon indicateur d'alignement d'intérêt entre les dirigeants d'une entreprise et le sérieux de leur stratégie ESG est l'atteinte d'indicateurs clefs de performance vérifiables et tangibles.

3.2

QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DES FONDS ?

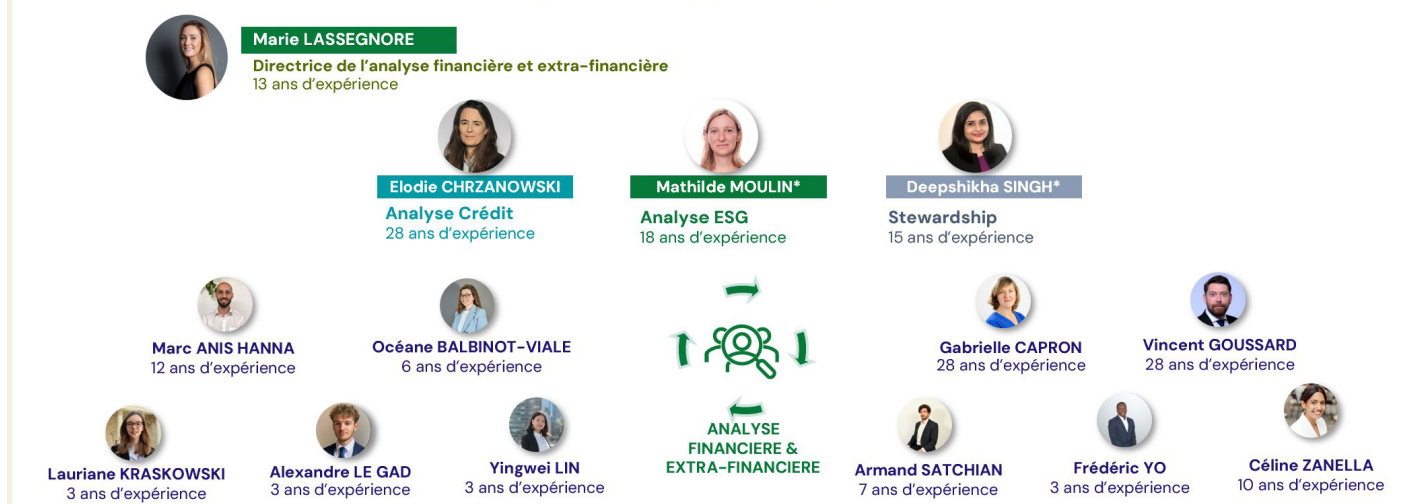
Moyens internes :

L'équipe de recherche extra-financière est sous la responsabilité de **Marie Lassegnore, Directrice Analyse financière et extra-financière de Crédit Mutuel AM** et est membre du comité exécutif. Marie Lassegnore a rejoint La Française AM en 2018 pour décliner la stratégie « transition climat » sur l'expertise crédit et a participé activement au développement de la méthodologie propriétaire « Low Carbon Trajectory ». Elle coordonne l'ensemble des initiatives ESG de la société de gestion, toutes classes d'actifs confondues.

L'équipe est composée de 14 collaborateurs, chacun disposant d'une solide expérience en analyse ESG et en finance de marché. Les analystes interviennent de manière transversale, en s'appuyant sur leurs expertises sectorielles et thématiques : la gouvernance et l'engagement, la transition énergétique, la biodiversité, le capital humain, le social, le réglementaire, etc. L'organisation de l'équipe repose sur trois pôles fonctionnels :

- **Analyse Crédit**, sous la responsabilité d'**Elodie Chrzanowski** ;
- **Analyse ESG**, sous la responsabilité de **Mathilde Moulin*** ;
- **Stewardship**, sous la responsabilité de **Deepshikha Singh***.

Analyse 360°: Les analystes apportent une contribution transversale à travers leurs responsabilités sectorielles et thématiques, couvrant l'analyse crédit, l'analyse ESG et l'engagement auprès des émetteurs.



* Responsables adjointes

Les secteurs d'activité des émetteurs sont répartis entre chacun des analystes. Les moyens techniques s'appuient sur un outil propriétaire d'analyse extra-financière et de différentes bases de données. Nous avons aussi développé différentes méthodologies thématiques et propriétaires tels que le score ESG Carbon Impact, le score Capital Humain, le score Biodiversité et la Low Carbon Trajectory.

Les équipes de gestion travaillent **en étroite collaboration avec le pôle de recherche** dans l'analyse des sociétés au travers de leur connaissance des cas d'investissement et de leur dialogue actif avec les sociétés.

L'écosystème d'analyse/gestion interne a accès à des certifications qualifiantes telles que la certification AMF ESG, le CESGA ou encore le CFA ESG. Ainsi au sein de l'équipe, 3 personnes ont obtenu la certification CFA ESG, 5 personnes celle de l'AMF Finance Durable et 5 le CESGA.

Moyens externes :

Pour la recherche extra-financière, les analystes ESG se basent, sur les informations communiquées par les entreprises et sur les sources de recherche externes suivantes :

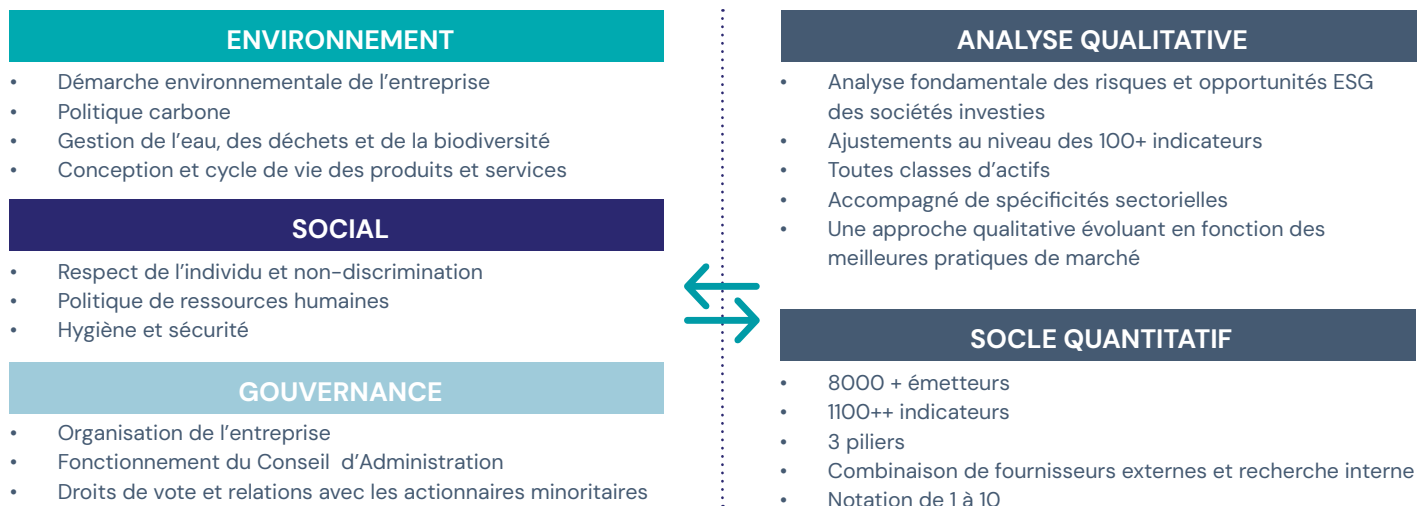
RESSOURCES / OUTILS	UTILISATION	IMPORTANCE AU SEIN DU PROCESSUS
LOGICIELS / PROGICIELS		
LightTrade (logiciel de La Française / Crédit Mutuel AM)	Partage et stockage des scores extra-financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres ; Historisation des scores et mesure de leur évolution.	+++
Bloomberg RMS	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles ; Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact ; Partage de recherche interne et externe, financière et extra-financière ; Bloomberg New Energy Finance : recherche qualitative transition climat.	+++
RECHERCHE ET BASES DE DONNÉES		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises.	+++
CDP	Utilisation des données Carbone et Biodiversité (Water + Forests)	+++
RepRisk	Utilisation pour le suivi des controverses	+++
S&P Capital IQ	Tableau de correspondance entre l'instrument et l'émetteur ; Mesures financières.	+++
Encore	Utilisation pour les données de biodiversité	+++
Ethifinance	Utilisation pour les indicateurs de la méthodologie ESG	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées ; Utilisation du module ESG (ISS – Sustainability Policy) ; Politique Custom de Crédit Mutuel AM.	++
ISS – ESG	Utilisation de certains indicateurs ESG pour notre modèle quantitatif propriétaire et de la recherche ESG ; Utilisation pour les contributions ODD, les PAI et les exclusions (tabac, charbon, défense et sécurité et controverses) ; Utilisation des NBR score de ISS pour nos exclusions labels et groupe.	++
Sustainalytics	Controverses	+
Urgewald	Utilisation de la base de données GOGEL et GCEL pour les exclusions sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles	+
Iceberg Datalab	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
ISS Data Desk	Utilisation pour les scores ODD	+

L'intégration des données ESG dans LightTrade (logiciel central de tenue et de suivi de portefeuille développé en interne) est essentielle au bon fonctionnement des processus de gestion de portefeuille, de contrôle des risques et de reporting.

3.3

QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS ?

L'analyse extra financière s'intègre dans un dispositif d'intégration 360° entre l'analyse financière et ESG. Elle est accompagnée d'un modèle de notation ESG, développé par la société de gestion qui a pour objectif d'évaluer les facteurs E, S et G en collectant de la donnée de référence et en évaluent puis notant un ensemble de critères sélectionnés pour leur matérialité dans le cadre des enjeux sectoriels de l'entreprise évaluée. Ce socle quantitatif peut être complété par une analyse qualitative à la requête de la gestion ou lorsque la couverture des fournisseurs de données est faible ou partielle.



Exclusions au niveau du Groupe La Française

Entreprises et pays sous embargos/sanctions internationales et/ou significativement exposés à la corruption, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent – exclusion jusqu'à 100%.

Politiques sectorielles : armes controversées, tabac, charbon, hydrocarbures, déforestation Disponibles ici :

Politiques Sectorielles | Crédit Mutuel Asset Management – Professionnels

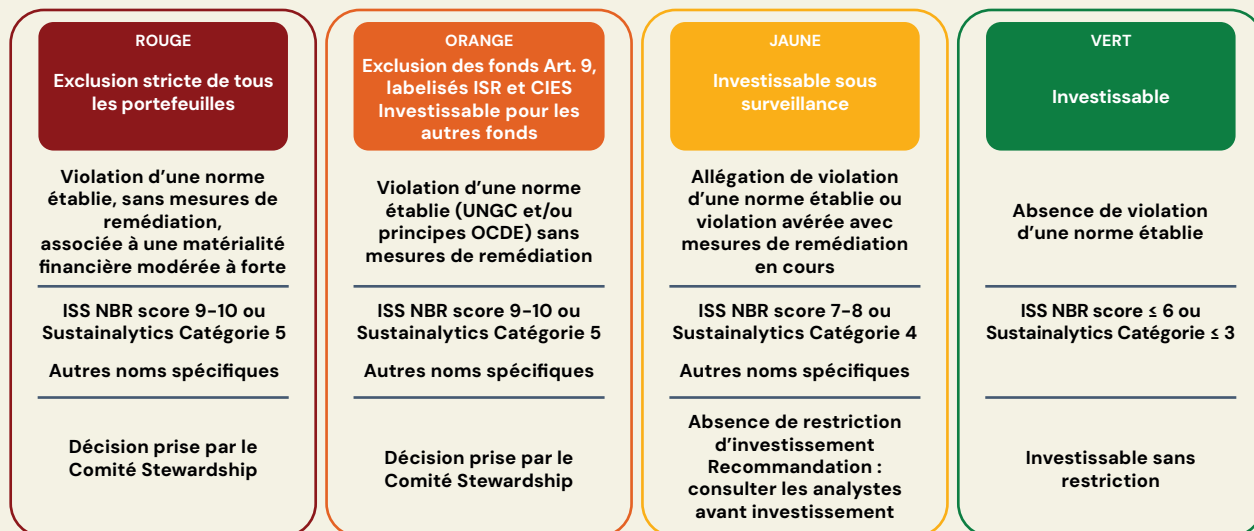
HYDROCARBURES	Critères d'exclusion	APPROCHE STRICTE	APPROCHE EXIGEANTE
	- Part de la production d'hydrocarbures issue de source non-conventionnelle (% de la production) - Développement de nouveaux projets hydrocarbures (mmboe) - Part des investissements consacrés aux énergies bas carbone (% CAPEX) - Part des investissements consacrés aux nouveaux projets hydrocarbures (% CAPEX) - Analyse plan de transition crédible et dialogue actionnarial renforcé	> 20%  sans objet sans objet sans objet	> 30% sans objet Min. 20% CAPEX Max. <=>% CAPEX Analyse
DÉFENSE & SÉCURITÉ	Critères d'exclusion	SEUILS D'EXCLUSION APPLICABLES	
	Implication dans les activités suivantes : Mines anti-personnel, Armes à sous-munitions, Armes biologiques & chimiques	0 tolérance	
TABAC	Critères d'exclusion	SEUILS D'EXCLUSION APPLICABLES	
	- Part du chiffre d'affaires issu de la production de tabac traditionnel - Part du chiffre d'affaires issu de la distribution de tabac traditionnel	0% > 15%	
CHARBON	Critères d'exclusion	SEUILS D'EXCLUSION APPLICABLES	
	- Production annuelle de charbon - Capacités de production d'électricité basées sur le charbon - Part du charbon dans le chiffre d'affaires - Part de charbon dans le mix de production d'énergie - Pas de développement de nouvelles capacités	10 M tonnes > 5 GW > 10% > 10% 0	
DÉFORESTATION	Critères d'exclusion	SEUILS D'EXCLUSION APPLICABLES	
	Liste d'exclusion de L'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité	non applicable	
CONTROVERSES	Critères d'exclusion    	GRADATION	
	Controverses étudiées en fonction de leur gravité allant de la surveillance à l'exclusion ferme de tous les portefeuilles	Controverses rouges	

Politiques d'exclusions spécifiques aux fonds ISR : les politiques d'exclusions de la V3 du label ISR s'appliquent en sus à tous les fonds labellisés.

Controverses très sévères telles que définies par notre politique disponible ici :

[Politiques Sectorielles | Crédit Mutuel Asset Management – Professionnels](#)

GRADATION DES CONTROVERSES



Définition investissement durable

Evaluer sa contribution aux Objectifs de Développement Durable [ODD] de l'ONU.

Pour les émetteurs privés, l'analyse de la contribution aux ODD est réalisée grâce aux éléments fournis par : les émetteurs (rapports annuels, enquêtes), des prestataires tiers (par exemple ISS ESG) et la recherche propriétaire (base ESG propriétaire). Au-delà du calcul systématique, le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management peut être sollicité pour une évaluation complémentaire de la contribution aux ODD d'un émetteur. Des seuils de matérialité prédéfinis (10% du chiffre d'affaires ou des investissements pour les émetteurs des secteurs non-financiers et engagements de durabilité pour les financières) permettent de qualifier un émetteur.

Vérifier que les principales incidences négatives associées à l'émetteur soient limitées.

Crédit Mutuel Asset Management a établi sa propre méthodologie de mesure des principales incidences négatives. Les émetteurs qui remplissent la totalité des 5 critères dits « obligatoires » seront considérés comme éligibles. Il faut ensuite au minimum 4 critères parmi les 9 additionnels pour qu'un émetteur soit retenu comme un Investissement Durable.

S'assurer d'une gouvernance satisfaisante.

Le pôle de recherche extra-financière évalue les pratiques de gouvernance des émetteurs, notamment à partir des critères suivants : structure de gestion saine, relation avec les employés, rémunération du personnel, respect des obligations fiscales.

3.4

QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS ?

Les principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte dans les OPC sont présentés dans la politique climat : 

La gestion des risques et opportunités liés au changement climatique est présentée dans le rapport article 29 : 

3.5

QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS (CONSTRUCTION, ÉCHELLE D'ÉVALUATION...) ?

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel AM repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, avec l'aide d'agences de notation sélectionnées (Sustainalytics, ISS ESG, Ethifinance) sur les entreprises et les États. Ce modèle est mis à jour a minima tous les deux ans.

Notre approche extra-financière compare les entreprises et les émetteurs de dette, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies.

La pondération des piliers Environnement, Social et Gouvernance est adaptée aux spécificités de chacun des secteurs d'activité, en tenant compte des enjeux de matérialité propres à chaque secteur. Ainsi, les thématiques les plus pertinentes sont valorisées de manière différenciée selon leur importance relative dans le secteur concerné. Tous nos fonds utilisent la même pondération sectorielle entre les piliers E, S et G.

GICS2	E	S	G
Automobiles & Components	50%	30%	20%
Banks	30%	30%	40%
Capital Goods	40%	30%	30%
Commercial & Professional Services	30%	40%	30%
Consumer Durables & Apparel	30%	30%	40%
Consumer Services	20%	40%	40%
Diversified Financials	30%	30%	40%
Energy	60%	20%	20%
Food & Staples Retailing	40%	30%	30%
Food, Beverage & Tobacco	40%	30%	30%
Health Care Equipment & Services	20%	40%	40%
Household & Personal Products	40%	40%	20%
Insurance	30%	40%	30%
Materials	50%	30%	20%
Media & Entertainment	20%	40%	40%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	30%	40%	30%
Real Estate	40%	20%	40%
Retailing	40%	40%	20%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	40%	30%	30%
Software & Services	30%	40%	30%
Technology Hardware & Equipment	40%	30%	30%
Telecommunication Services	30%	40%	30%
Transportation	40%	30%	30%
Utilities	60%	20%	20%

Un modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur une échelle de 1 à 10. En complément, une analyse qualitative (basée notamment sur le dialogue avec les dirigeants) est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG. Cette approche vise à évaluer en tendance, a minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 3 piliers ESG (environnement, social, gouvernance).

Ce sont les conclusions de l'équipe d'analyse financière et extra-financière qui font foi. Un suivi des controverses majeures est intégré au sein de ce dispositif ; celui-ci peut être un facteur d'exclusion. Ces analyses sont mises à disposition des gérants dans **LightTrade** (logiciel central de tenue et de suivi de portefeuille développé en interne) et **Bloomberg RMS** (Research Management System). Dans ce dernier, notamment grâce à son système interne de gestion de la recherche, les gérants et les analystes sont en mesure de partager et de stocker leurs notes de recherche, les scores financiers et extra-financiers ainsi que les analyses fondamentales historiques et leur évolution.

3.6

À QUELLE FRÉQUENCE EST RÉVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS ? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES ?

Les Critères quantitatifs de dépendances & impacts et standards minimums de pratiques : mise à jour à minima annuelle des indicateurs.

Les analyses ESG approfondies de chacune des valeurs retenues pour étude à l'investissement sont réalisées à l'initiation puis mise à jour au gré du suivi de l'entreprise. Cette fréquence s'intensifie en fonction de l'actualité de la société et de son importance dans le portefeuille.

Une analyse ad-hoc est notamment déclenchée dans les cas de figure suivants :

- À la demande d'un analyste-gérant pour une raison spécifique ;
- Sur la suggestion d'un analyste ESG ;
- À la suite d'un événement particulier nécessitant une réaction rapide pouvant potentiellement entraîner un ajustement des positions, par exemple une controverse.
- Une action d'engagement particulière

Dans tous les cas, pour chaque événement significatif (variation de prix de forte amplitude, controverses, nouvelles sectorielles ou thématiques ayant une influence sur la société ou des points d'actualité, etc.), une note de commentaire est publiée et ainsi portée immédiatement à l'attention de toute l'équipe de gestion Actions. Lorsque la note publiée à la suite d'une controverse entraîne un changement de score pour l'entreprise concernée, ce changement est reflété en temps réel dans nos systèmes.

Plus particulièrement sur la gestion des controverses, nous avons adopté une approche en 2 étapes permettant de revoir, et potentiellement exclure, les sociétés en violation des normes internationales (UN Global Compact – Pacte Mondial). Cette approche combine des informations de nos fournisseurs de données ISS ESG et Sustainalytics et notre recherche interne.

Notre méthode ainsi que la gouvernance autour de la gestion des controverses sont détaillées au sein de **notre politique d'exclusions** :





Processus de gestion

4.1

COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Les fonds ISR suivent l'une des deux approches suivantes :

- **Approche par sélectivité** : le fonds procède à une réduction de 30% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions. Pour ce faire, les fonds se concentrent sur les émetteurs bénéficiant des meilleures évaluations et excluent les émetteurs dont la note est inférieure à une note dite « pivot ».
- **Approche par amélioration de notes** : le fonds s'engage à obtenir une note ESG moyenne pondérée significativement supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement initial. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial du fonds ou du benchmark ou de l'indice de référence après élimination des 30 % plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds.

En outre, pour répondre aux standards du label, les portefeuilles doivent présenter un taux de couverture ESG d'au moins 90 % et obtenir un meilleur résultat sur deux indicateurs de durabilité (les indicateurs de surperformance) par rapport à leur indice de référence ou leur univers de départ.

4.2

COMMENT LES CRITÈRES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La construction du portefeuille intègre les critères en question à travers :

- les exclusions d'émetteurs en application de la politique sectorielle charbon et hydrocarbures
- les mesures de gaz à effet de serre disponibles pour chaque émetteur qui visent à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement, l'exposition du portefeuille à la transition climatique.

Ces critères sont détaillés dans la politique climat :



La gestion des risques et opportunités liés au changement climatique est présentée dans le rapport article 29 :



4.3

COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ?

Dans le cadre des règles ISR, **les fonds ne peuvent détenir que 10% maximum d'émetteurs non notés.**

4.4

LE PROCESS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGÉ DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS

Le process d'évaluation en place depuis 2020 est en cours de revue sur l'année 2026 ce qui permettra d'affiner les indicateurs, pondérations et autres éléments d'analyse afin de mieux refléter les enjeux ESG auxquels les émetteurs sont confrontés et de se conformer au plus près aux nouvelles réglementations.

4.5

UNE PART DES ACTIFS DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?

Les fonds Social Active Dynamique Solidaire, Social Active Equilibre Solidaire, Social Active Obli Solidaire et Social Active Tempéré Solidaire, CMNE Participation Solidaire, CM-AM Solidaire Tempéré ISR, CM-AM Solidaire Dynamique ISR, CM-AM Solidaire Equilibre ISR, CM-AM Engagement Solidaire et Convergence Solidaire Tempéré peuvent **investir 5 à 15% de l'actif dans des organismes solidaires.**

4.6

LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRÊT / EMPRUNT DE TITRES ?

Le tableau ci-contre précise les autorisations en matière de prêt/emprunt de titres indiquées dans les prospectus/règlements des OPC.

À noter que dans les OPC de taux, les titres empruntés étant des titres de taux conformément à l'objectif du fonds, il n'y a pas de vote à exercer. Pour les actions, le droit de vote devant être exercé strictement dans l'intérêt des porteurs de parts, les titres ne font pas, sauf exception dûment justifiée, l'objet de prêt en période d'Assemblée Générale.

Les règles de sélection des contreparties avec lesquelles les opérations seraient passées n'intègrent pas les critères ESG.

(*) FCPE Fond Commun de Placement Entreprise / (**) FIVG Fond d'investissement à vocation générale / Les autres OPC sont tous des OPCVM

NOM DE L'OPC	Prêt/emprunt de titres
CM-AM STRATEGIE ACTIONS CARBON IMPACT	NON
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE *	OUI
CM-AM AVENIR MONETAIRE *	OUI
CM-AM CASH ISR	OUI
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE *	NON
CM-AM EPARGNE MONETAIRE *	NON
CM-AM EURO EQUITIES	OUI
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO *	NON
CM-AM FERTILE MONETAIRE *	NON
CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	NON
CM-AM MONE ISR	OUI
CM-AM OBLIGATIONS ISR	NON
CM-AM PERSPECTIVE MONÉTAIRE A	NON
CM-AM PERSPECTIVE MONÉTAIRE B	NON
CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE *	NON
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	NON
CM-AM SELECTION USA SRI	OUI
CM-AM SOLIDAIRE DYNAMIQUE ISR	NON
CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR	NON
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR**	OUI
CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	NON
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	NON
CM-AM USA SRI HEDGED	OUI
COMA FONDS *	NON
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE *	NON
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL	OUI
LF ACTIONS EURO CAPITAL HUMAINS	OUI
LF LUX INFLECTION POINT CARBON IMPACT EURO	OUI
LF OBLIGATIONS CARBON IMPACT	OUI
LF SUB DEBT	OUI
LF TRÉSORERIE ISR	OUI
ORANO ACTIONS ZONE EURO ISR*	NON
S.ACTIVE ACTIONS ISR	OUI
S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR	OUI
SOCIAL ACTIVE ACTIONS *	NON
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE *	NON
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE *	NON
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE *	NON
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE *	NON
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE *	NON
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS *	NON
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE *	NON

4.7

LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ?

La nature des instruments dérivés autorisés, leurs objectifs et limites d'exposition sont indiqués dans les prospectus/règlements des fonds.

L'utilisation de produits dérivés est temporaire et sans impact sur le profil ESG des fonds. Elle se fait dans l'intérêt des porteurs de parts puisque ces instruments permettent de protéger le portefeuille en cas de situations défavorables de marché ou de faire face rapidement à des souscriptions/rachats importants.

Dans le cas des dérivés mono-sous-jacent dont le titre est pris en compte en transparence dans les critères quantitatifs du label ainsi que pour les dérivés sur indice transparisé ou ayant démontré un niveau de significativité en ligne avec les normes quantitatives du label ISR, l'utilisation à titre d'exposition est limitée à 12 mois. Dans les autres cas, l'utilisation d'un instrument dérivé à titre d'exposition est limitée à 1 mois. Par ailleurs, les fonds ne peuvent détenir de position courte sur un titre sélectionné comme ESG.

4.8

LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?

Les FCPE Social Active sont tous investis dans des OPC, et peuvent l'être à hauteur de 100% de par leur nature de fonds nourriciers et de fonds de fonds. Les fonds maîtres ou cibles étant labellisés ISR, la cohérence avec la politique d'investissement ISR des FCPE Social Active est assurée.

CM-AM Sélection Responsable ISR et son nourricier CM-AM Perspective Conviction Europe, CM-AM Solidaire Dynamique ISR et CM-AM Solidaire Equilibre ISR et leurs nourriciers Social Active Dynamique Solidaire et Social Active Equilibre Solidaire sont des fonds de fonds et mettent en œuvre une stratégie ISR par la sélection d'OPC. À fin décembre 2024, ils sont investis à plus de 90% dans des OPC labellisés ISR.

Tous les autres OPC ne peuvent détenir plus de 10% de leur actif net en OPC. Il n'y a donc pas d'impact significatif sur leur qualité ESG.



Contrôles ESG



5.1

QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DES FONDS ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à **deux niveaux** a été mis en place :

Contrôles de premier niveau :

Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il n'est pas présent sur la liste d'exclusion spécifique aux fonds labellisés ISR. Il s'assure également que l'émetteur dispose d'une analyse ESG et que l'ensemble des contraintes du fonds liées au label ISR restent respectées avec cet investissement. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. L'analyse sera alors disponible dans les prochains jours.

La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.

Contrôle de deuxième niveau :

- **Par le contrôle permanent :** Les ratios ESG des fonds ISR sont contrôlés quotidiennement par les équipes du Contrôle Permanent. L'équipe s'appuie pour cela sur les données ESG présentes dans l'outil LightTrade ou dans la base de données ESG interne. Une alerte est transmise à la gestion en cas de dépassement. En cas de non-régularisation du dépassement, une procédure d'escalade s'enclenche.
- **Par le contrôle des risques :** Le contrôle des risques réalise régulièrement des audits afin de vérifier le respect des contraintes du label ISR. L'équipe est en charge d'adapter les contrôles, de vérifier les listes d'exclusion et de valider les méthodologies utilisées pour les différents suivis. Ces analyses sont documentées et présentées aux équipes de gestion et à la direction lors de comités trimestriels.
- **Par le contrôle interne :** Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel. À ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG. Ce dernier peut être effectué via une approche d'échantillonnage.



Mesures d'impact

ET REPORTING ESG



6.1

COMMENT EST ÉVALUÉE LA QUALITÉ ESG DES FONDS ?

La qualité ESG des fonds est évaluée au travers d'une analyse globale, qui intègre notamment le score ESG. Elle découle naturellement de notre processus de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

Enfin, conformément aux exigences du Label ISR, nous évaluons en continu les indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance ou aux Droits Humains. Deux des indicateurs d'impact (indicateurs de surperformance) sont publiés mensuellement dans les fiches de reporting des fonds respectifs. Tous les indicateurs d'impact (indicateurs de surperformance et indicateurs PAI) sont publiés dans le rapport PAI annuel sur les Principales Incidences Négatives. Ces deux documents sont disponibles sur les pages des fonds.

6.2

QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISÉS PAR LES FONDS ?

Les indicateurs d'impact sont essentiels pour évaluer et qualifier l'impact de durabilité d'un fonds ISR. Leur rôle principal est d'assurer que les impacts négatifs potentiels sur l'Environnement, la Société, la Gouvernance et les Droits Humains sont pris en compte et mesurés de manière transparente. Ces indicateurs permettent d'identifier les entreprises ou actifs ayant des incidences négatives importantes pour les exclure ou inciter à des actions correctrices.

Chaque fonds ISR est évalué sur 2 indicateurs de durabilité sélectionnés en majorité parmi les principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impacts, PAI). Sur ces deux indicateurs, le portefeuille doit surperformer son indice de référence ou son univers de départ rebalancé.

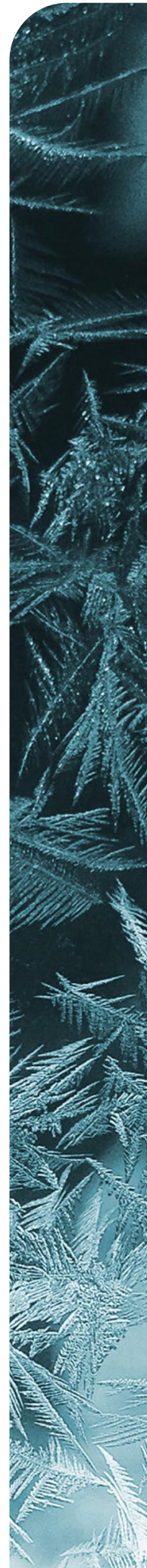
La philosophie des fonds labellisés ISR chez Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur le suivi d'indicateurs liés aux principaux objectifs ESG tels que la limitation des émissions carbone, l'égalité homme-femme, la juste rémunération des dirigeants et le respect des droits humains.

Certains fonds labellisés utilisent l'indicateur ESG-Linked Bonus qui ne figure pas dans la liste des PAI mais accepté à titre dérogatoire par le Comité du Label.

Sur les fonds diversifiés, l'analyse des indicateurs de durabilité est déclinée sur chacune des sous-poches Actions et Taux.

Enfin, dans le cas particulier de la multigestion, la philosophie ESG s'appuie sur une sélection minimale de 90 % de fonds bénéficiant du label ISR. L'indicateur d'impact suivi est donc le pourcentage de fonds ayant le label ISR.

Ces indicateurs décrits au sein de la question 3.1 sont calculés et publiés mensuellement dans les reportings des OPC ISR, disponibles sur la page des fonds respectifs : https://www.la-francaise.com/fr-fr/investisseur/nos-fonds/actifs-cotes.aspx?label=ISR&tri=ACTIF_CLASS_CUSTOM



CM-AM CASH ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

CM-AM EURO EQUITIES

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux droits humains (DH)

CM-AM GLOBAL SELECTION SRI

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : PAI optionnel n°8 – Ratio d'équité (S)

CM-AM MONE ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone (E) scopes 1+2

Indicateur de suivi n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

CM-AM OBLIGATIONS ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

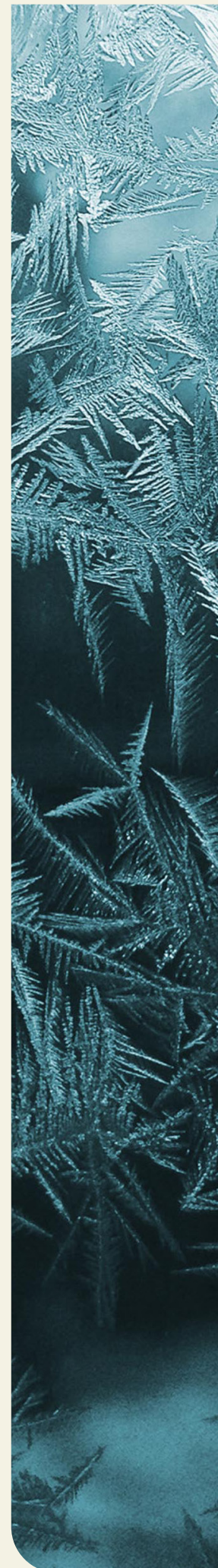
Indicateur de suivi n°1 : PAI n°11 – Politique relative aux droits humains (DH)

Indicateur de suivi n°2 : Alignement taxonomique des capex (E)

ORANO ACTIONS ZONE EURO ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de performance n°2 : ESG-Linked bonus



S. ACTIVE ACTIONS ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : PAI n°11 – Politique relative aux Droits Humains (DH)

LA FRANCAISE CARBON IMPACT GLOBAL

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : Alignement taxonomique des capex (E)

LA FRANCAISE CARBON IMPACT EURO

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2(E)

Indicateur de suivi n°2 : Alignement taxonomique des capex (E)

LA FRANCAISE ACTIONS EURO CAPITAL HUMAINS

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°13 – % de femmes au sein du Conseil d'Administration (G)

Indicateur de suivi n°2 : ESG Linked Bonus (G)

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°3 – Intensité Carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : ESG Linked Bonus (G)

LA FRANCAISE ISR TRÉSORERIE

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2 (E)

Indicateur de suivi n°2 : ESG-Linked Bonus (G)

LA FRANCAISE SUB DEBT

Indicateur de suivi n°1 : PAI n°1 – Empreinte carbone scopes 1+2+3 (E)

Indicateur de suivi n°2 : ESG Linked Bonus (G)

6.3

QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DES FONDS?

Nous communiquons sur notre gestion durable et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet Accueil Non professionnels – Groupe La Française sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion durable et les fonds dont nous assurons la gestion ; en particulier la page Actualités et Publications – Non professionnels de notre site internet qui reprend nos publications réglementaires type SFDR mais aussi les articles et analyses de fonds de nos analystes ;
- Les documents juridiques (prospectus, DIC, rapports périodiques) et les reporting mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le code de transparence des fonds ;
- L'inventaire des fonds ;
- La Politique Investissement Responsable de Crédit Mutuel Asset Management ainsi que ses Politique Climat, Politique Capital Naturel et Politique Capital Social ;
- Le rapport article 29 de la loi Energie Climat du Groupe La Française qui détaille les activités de Crédit Mutuel Asset Management ; le rapport PAI de l'entité Crédit Mutuel Asset Management ;
- Les rapports PAI des fonds labellisés ISR ;
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management ; et le rapport –annuel– sur l'exercice des droits de vote au sein du rapport Stewardship ;
- La politique d'exclusion sous forme de Politiques Sectorielles ;
- La politique d'engagement ; et le rapport annuel Stewardship sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

6.4

LA SOCIÉTÉ DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RÉSULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?

Les résultats de la politique de vote sont publiés sur le site :

<https://vds.issgovernance.com/vds/#/ODkxMg==>

Le rapport de vote et d'engagement (Rapport Stewardship) pour l'exercice 2025 est disponible sur le site : [Politique de vote – Article I Crédit Mutuel Asset Management – Non professionnels](#)

RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.CREDITMUTUEL-AM.EU

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

2026

Toute reproduction ou utilisation de ce document
est formellement interdite sauf autorisation expresse
du Groupe La Française.



Crédit Mutuel
Asset Management

